



la lettre du financement de l'innovation

UNE PUBLICATION D'ALMA CONSULTING GROUP

■ Édito

IL EST DÉSORMAIS ADMIS que l'un des objectifs de la stratégie de Lisbonne, qui vise à faire de l'UE la première région du monde pour sa compétitivité d'ici 2010 en consacrant, notamment, 3% du PIB à la recherche, ne sera pas atteint.

Cet échec partagé par la plupart des pays européens dont la France provient essentiellement du niveau d'investissements de la recherche privée qui représente aujourd'hui 1% du PIB soit, la moitié de l'objectif fixé en 2000.

Chacun pense détenir les raisons de cet échec en invoquant une coordination insuffisante et des priorités divergentes entre États membres, une déficience de partenariats entre la recherche publique et le monde de l'entreprise, ou bien encore l'abandon par les entreprises européennes des secteurs de haute technologie au profit des États-Unis, du Japon et des pays émergents... La vérité tourne certainement autour de l'agrégation de ces différents constats.

Néanmoins, aujourd'hui, il est indéniable que de nombreuses initiatives sont mises en œuvre pour dynamiser la croissance de la recherche en Europe.

Nous citerons en premier lieu, le programme Eurêka/Eurostars et le 7^e Programme Cadre de Recherche et Développement dont la première année de fonctionnement vient de s'achever et qui constituent les fers de lance de la politique de l'UE pour atteindre une masse critique de R&D suffisante de manière à renforcer la compétitivité européenne.

■ La réforme du Crédit d'Impôt Recherche... quels impacts pour votre entreprise ?

Après de nombreux débats parlementaires, le texte du projet de loi de finances pour 2008 a été adopté définitivement par le Parlement¹.



Le nouveau CIR

→ La réforme en quelques mots

La mesure phare de cette réforme du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) réside incontestablement dans la **disparition de la part en accroissement** au profit d'une augmentation de la part en volume. Ainsi, le taux du crédit d'impôt est porté à **30%** jusqu'à 100 M€ de dépenses de recherche et 5% au-delà de ce seuil. Ce qui induit, de facto, un déplafonnement du CIR.

Ce taux de 30% est porté à **50%** et à **40%** au titre respectivement de la première et de la deuxième année, pour les entreprises optant pour la première fois au titre du CIR ou pour celles n'ayant bénéficié de ce dispositif au titre d'aucune des cinq dernières années et qui n'ont aucun lien de dépendance avec une autre entreprise ayant bénéficié du CIR au cours de la même période de 5 ans.

Parallèlement, des mesures touchent directement à l'assiette des dépenses éligibles au titre du Crédit d'Impôt Recherche. Ainsi, les dépenses afférentes aux **jeunes docteurs** sont prises en compte dans les dépenses de personnel pour le double de leur montant pendant les **24 premiers mois** suivant leur premier recrutement. De même, les frais de fonctionnement pour ces jeunes docteurs sont portés à 200% également pendant les 24 premiers mois suivant celui-ci.

Les dépenses sous-traitées à des organismes de recherche publics ou à des universités sont prises en compte dans la limite d'un nouveau plafond fixé à 12 M€.

Par ailleurs, d'autres aménagements accompagnent cette simplification du CIR. On constate ainsi un **assouplissement de la procédure de demande d'avis préalable**, le délai de réponse de l'administration passant de 6 à 3 mois et la possibilité d'appliquer le dispositif de **contrôle sur demande** au

1

Le nouveau CIR

3

Interview de Frédéric Sgarbi, chef adjoint de l'unité transports de surface, DG Recherche de la CE

5

Participez aux Programmes Européens de Recherche et d'Innovation !

7

PAYS-BAS

Le Crédit d'Impôt Recherche, un dispositif international

8

La Fondation Sophia Antipolis

Le développement de l'investissement privé à l'échelle européenne qui doit venir compléter l'ensemble des instruments publics de financement de la R&D et pousser ainsi les acteurs de la recherche à sortir des sentiers battus et à s'aventurer sur des technologies et des marchés peu explorés.

La création de synergies et d'échanges fructueux pour l'innovation, que ce soit au plan régional, national ou européen. Ainsi, l'ouverture aux partenariats européens et l'intégration des PME à des projets transnationaux deviennent une orientation inéluctable des politiques régionales et des clusters.

Enfin, le déploiement de dispositifs fiscaux tel que le Crédit d'Impôt Recherche permet de soutenir la recherche privée. En effet, l'efficacité d'un tel dispositif est désormais démontrée grâce à plusieurs évaluations réalisées en France et en Europe. Ainsi, depuis 1983, 19 pays membres de l'OCDE se sont dotés de cet outil en y introduisant, chacun, des particularités.

L'action gouvernementale française s'inscrit pleinement dans cette orientation qui vise à renforcer l'effort de recherche des entreprises par une réforme de grande ampleur du Crédit d'Impôt Recherche dont le budget va tripler en trois ans, mais également par la création d'un statut pour les Jeunes Entreprises Universitaires et l'amélioration du traitement fiscal des brevets.

Si cette réforme du CIR ne répond pas encore à toutes les attentes des entrepreneurs comme le montre l'enquête qu'Alma Consulting Group a fait paraître, il est probable que la France soit en train de se doter d'un outil de soutien à la recherche privée inégalé dont l'effet de levier escompté semble loin d'être négligeable.

Bruno Coulmance
Directeur Technique

Pôle financement et partenariat
pour la recherche et l'innovation
Alma Consulting Group

Crédit d'Impôt Recherche sans condition de seuil de chiffre d'affaires.

Enfin, des précisions sont apportées concernant la prise en compte des **subventions**. En effet, les subventions publiques sont déduites des bases de calcul du CIR qu'elles soient définitivement acquises ou remboursables. De plus, lorsque ces aides deviennent remboursables, elles sont alors ajoutées aux bases de calcul du crédit de l'année au cours de laquelle elles sont rendues.

Une mesure relative au délai de prescription du Crédit d'Impôt Recherche a également été adoptée. En effet, le droit de reprise de l'administration s'exerce jusqu'à la fin de la troisième année suivant celle du dépôt de la déclaration 2069A.

→ Le CIR nouvelle version en 3 points clés

L'impact de la réforme sur le CIR 2007

Les dispositions qui figurent dans la loi de finances pour 2008 ne sont applicables, en ce qui concerne le CIR, qu'à compter des dépenses de R&D engagées à partir du 1^{er} janvier 2008².

Cette date d'entrée en vigueur a deux conséquences majeures.

D'une part, les dispositions applicables pour le CIR 2007³ demeurent les dispositions légales actuellement en vigueur, avec une nouveauté applicable pour cette année, à savoir le rehaussement du plafond du CIR à 16 M€.

Par ailleurs, certaines entreprises⁴ vont être confrontées à une nécessité d'examiner attentivement leurs travaux de R&D afin de les planifier au mieux. En effet, la différence de traitement entre un CIR 2007 et un CIR 2008 nécessitera une prise de décision au sein de ces entreprises concernant l'option pour le CIR.

La nature des travaux ouvrant droit au CIR reste identique

L'éligibilité du projet de R&D demeure toujours au centre des préoccupations.

La difficulté réside souvent dans la **détermination et la sélection rigoureuse des projets de R&D éligibles** qui doit se faire en amont.

Lors de cette phase, vous êtes parfois confrontés à des incertitudes quant à la détermination de la rupture de l'état de l'art et des aléas techniques.

Or, la réforme ne prévoit pas de modification de la définition des activités éligibles au CIR.

48% des entreprises interrogées estiment que la réforme du CIR répond en grande partie à leurs attentes en termes d'aide au financement.

La perception de la réforme par les entreprises⁵

Alma Consulting Group a mené une étude sur la perception de la nouvelle réforme du CIR auprès de 150 entreprises pouvant mener potentiellement des activités de Recherche & Développement. Cette étude se situe dans le prolongement des Baromètres du Financement de l'Innovation que publie annuellement Alma Consulting Group.

48% des entreprises interrogées estiment que la réforme du CIR répond en grande partie à leurs attentes en termes d'aide au financement.

Si les entreprises interrogées sont globalement satisfaites, certains aspects de la réforme du CIR semblent encore de nature à décourager les entreprises à souscrire au dispositif du CIR, et les mesures incitatives proposées par la future réforme sont jugées insuffisantes par une partie d'entre elles (comme la complexité des dépenses, les critères d'éligibilité ou les délais d'instruction).

Estelle Joan

Responsable technique fiscalité

1 - L'article 69 du projet de loi de finances pour 2008 et relatif au CIR, a été définitivement adopté le 18 décembre 2007.

2 - Sauf pour la procédure de demande d'avis préalable qui est applicable, quant à elle, aux demandes adressées à compter du 1^{er} mars 2008.

3 - Dépenses de R&D engagées entre le 1^{er} et le 31 décembre 2007.

4 - Les entreprises qui n'ont jamais déclaré de CIR ou celles n'en n'ayant pas déclaré depuis 5 ans et n'ayant aucun lien de dépendance avec une autre entreprise qui aurait bénéficié du CIR lors de la même période.

5 - cf - Lettre du Financement de l'Innovation sur le Baromètre de la réforme du CIR, Hors série, Janvier 2008.

Le premier appel à propositions de la Commission européenne du 7^e PCRD sur le thème des transports de surface s'est clos le 5 juin 2007.

➔ Transports de surface : participer à un projet européen, obstacle ou levier de croissance ?

À TRAVERS le financement d'un Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD), la Commission européenne a pour ambition de répondre à trois objectifs majeurs : **structurer** la recherche européenne, augmenter la **compétitivité** européenne et améliorer la qualité de vie des citoyens européens. Ces objectifs, déployés sur dix thématiques de recherche, s'illustrent particulièrement bien sur la thématique dédiée aux transports. En incitant les acteurs du secteur à collaborer dans un cadre européen, la Commission européenne a été le principal moteur de la construction d'un réseau de transports européens servant à la fois la **mobilité des personnes et des biens**, et ce avec une prise en compte toujours croissante de **l'impact environnemental**.

Durant le 6^e PCRD, **675 M€** de subventions ont été alloués aux transports de surface à travers le financement de **149 projets** (140 projets collaboratifs, 6 réseaux d'excellence et 40 actions de coordination et de support). Alors que les projets **ferroviaires** ont été principalement portés par les fédérations de professionnels, les projets du domaine **roucier** l'ont été par de grands **industriels**. Le domaine **maritime** s'est quant à lui caractérisé par une prédominance d'acteurs **scandinaves**.

Le 7^e PCRD rassemble désormais dans la thématique transports à la fois l'aéronautique et le transport aérien, les transports de surface et le programme Galileo. L'objectif est de répondre aux **enjeux communs** par une approche holistique au niveau des interactions des modes de transports, des réseaux et infrastructures et enfin des services associés.

Concernant les transports de surface, le programme de travail a été construit autour de **six activités majeures** : écologisation, co-modalité et décongestion, mobilité urbaine, sécurité et sûreté, compétitivité et

actions de stimulation plus spécifiques par des activités croisées.

Le premier appel à propositions de la Commission européenne du 7^e PCRD sur le thème des transports de surface s'est clos le 5 juin 2007. Les évaluations de projets passées, l'heure est aujourd'hui au **bilan** de cet appel, au lancement des négociations et au prochain appel à propositions dont la date de clôture sera le 7 mai 2008. Ce sont ces différents thèmes que nous avons abordés avec **M. Frédéric Sgarbi, adjoint au chef d'unité transports**, Luisa Prista, de la DG Recherche de la **Commission européenne**.

Éric Victor-Pujebet : Quel a été votre parcours au sein de la Commission européenne, et en quoi consistent aujourd'hui vos activités ?

Frédéric Sgarbi : j'ai rejoint la Commission en 1993 après avoir effectué 10 années de recherche au Commissariat à l'Énergie Atomique en robotique industrielle et nucléaire. J'ai d'abord participé à la mise en œuvre du programme CRAFT d'aide aux PME. Ensuite, je me suis assez vite orienté vers les technologies des transports : les technologies de production, le transport maritime et ensuite le rail. Depuis mars 2007, j'occupe la fonction de chef d'unité adjoint au sein de l'unité transports de surface.

EVP : Quel bilan la Commission européenne dresse-t-elle du premier appel à projets sur le thème transports de surface ?

FS : Ce premier appel à propositions se caractérise avant tout par **la qualité des projets qui ont été soumis**. Nous avons reçu en effet un plus grand nombre de propositions qu'attendu et la moitié d'entre elles a dépassé les seuils d'évaluation préalablement fixés. *[NDLR : Une fois les critères d'éligibilité passés, les propositions sont évaluées suivant trois critères : l'excellence scientifique et technique, la qualité du pro-*

gramme de travail et du management et enfin l'impact potentiel du projet.]

De plus, le **programme de travail a été bien couvert** tant par rapport aux objectifs du programme qu'aux activités prévues; les propositions ont ainsi répondu à la quasi-totalité des sujets ouverts.

Un autre fait marquant est la **forte participation des PME** : 24% en financement, soit 4 points de plus que dans le 6^e PCRD et ce dès le premier appel à propositions du 7^e PCRD.

Enfin il est à noter **une première contribution encourageante des nouveaux États membres**, principalement comme partenaires de projets. Ils auront ainsi l'opportunité de créer une relation de confiance avec les acteurs prédominants du secteur pour ensuite s'intégrer dans des actions de collaboration de plus grande envergure. Ceci devrait permettre d'améliorer leur participation en termes de budget communautaire alloué qui reste encore faible.

EVP : Quelles sont, selon vous, les particularités marquantes de ce premier appel à propositions quant aux activités du programme de travail ?

FS : Les activités **écologisation et co-modalité** ont été très bien couvertes.

Les projets liés à l'activité **mobilité urbaine** étaient abordés dans le 6^e PCRD principalement sous l'angle des démonstrations et de la recherche socio-économique et de fait financés par la DG Énergie & Transports. Ils font aujourd'hui partie des nouveaux piliers de la **recherche technologique** de la thématique des transports de surface du 7^e PCRD et ont ainsi été intégrés aux sujets financés par la DG Recherche. Les actions de coordination et de support déposées dans cette activité serviront de **base aux futurs projets collaboratifs** de la thématique.

L'activité visant la sécurité [*safety* en anglais] et la sûreté [*security*], déjà présente

dans le 6^e PCRD, a été très bien représentée, notamment dans l'automobile et dans les aspects comportementaux et de protection des usagers. Il est essentiel de développer des outils pour la formation des utilisateurs des technologies avancées de la sécurité afin que ces dernières soient pleinement acceptées. L'aspect sûreté du transport est quant à lui abordé sous l'angle des propriétés intrinsèques des modes de transport et des infrastructures obtenues par une meilleure conception des systèmes de transport.

L'activité **compétitivité** s'est centrée au niveau du premier appel sur les technologies de production, notamment les outils informatiques de conception. Au sein du 6^e PCRD, la recherche dans ce domaine faisait partie des grands projets d'intégration du transport de surface. Dans le 7^e PCRD, nous avons souhaité encourager la soumission de projets plus ciblés visant les outils de conception, car nous avons détecté une demande de la Communauté scientifique sur ce thème au travers des associations de professionnels et des plates-formes technologiques. Ceci a été notamment approuvé par les États membres lors de la revue et de la validation du contenu du programme de travail.

Enfin, les activités liées aux **actions transversales** ont eu entre autres pour objectif de stimuler la coopération internationale, d'augmenter la participation des PME et de mieux informer le public sur ce que la recherche peut lui apporter. **Des actions de formation** sont ainsi organisées en particulier vers les jeunes chercheurs pour les inciter à entamer des carrières dans ce domaine. Concernant la **coopération internationale**, des progrès ont été réalisés plus sur le nombre de participations que sur les budgets alloués. Nous avons ainsi 14 projets qui incluent des pays tels que la Chine, l'Inde, le Chili et le Brésil.

EVP: Vous avez souligné une très bonne participation des PME au premier appel à propositions, pouvez-vous préciser comment se traduit-elle ?

FS: Dans le 6^e PCRD, nous avons atteint un objectif de participation des PME de 20% en financement soit 5 points de plus que les objectifs minimum fixés. Ce premier appel à propositions voit cette tendance s'accroître avec une participation supérieure de 4 points, nous démarrons donc le 7^e PCRD avec **une représentativité des PME de 24% en financement dans les transports de surface.**

Les activités du transport urbain et activités croisées sont celles qui ont accueilli la plus

grande proportion de PME en taux de réussite, mais dans l'absolu, nous retrouvons le plus grand nombre de PME dans les activités environnement et sécurité.

Les PME jouent en effet un rôle crucial sur cette thématique car elles sont présentes sur toute la chaîne de la valeur des systèmes de transport (des technologies et des équipements jusqu'aux services) et représentent un moteur de l'innovation. Ceci est particulièrement visible par exemple dans la construction navale où les PME représentent une part prépondérante dans la valeur ajoutée des produits et sont ainsi considérées comme des partenaires cruciaux de la **chaîne de la valeur** et de la recherche technologique

EVP: Au-delà des PME, comment se répartit la participation des principaux profils de partenaires ?

FS: Si nous considérons la représentativité en termes de financement, **les industriels et centres de recherche** s'équilibrent bien, respectivement à **44% et 43%** chacun. Les 13% restants rassemblent des consultants, des associations et des fédérations de professionnels.

EVP: Sur quelle base s'effectue la répartition budgétaire entre modes de transport sur ce premier appel à projets ?

FS: Il faut en fait considérer non pas trois modes, ferroviaire, routier et maritime, mais quatre en prenant ainsi en compte le **mode «virtuel» qu'est la co-modalité.** L'objectif n'est en effet pas de délaisser un mode de transport par rapport à un autre mais de favoriser le transfert d'un mode à l'autre selon les besoins. Les transports sont en effet de plus en plus regardés sous l'aspect systémique. Dans le Livre blanc sur les transports, on est ainsi passé de la notion de «rééquilibrage modal» à celle de «co-modalité» et de logistique. Il s'agit de favoriser la coopération entre les modes afin d'optimiser les chaînes logistiques et de minimiser l'impact environnemental. Ainsi, deux projets collaboratifs d'envergure ont été sélectionnés sur la co-modalité et la logistique. La qualité des propositions soumises reste le premier critère de sélection. C'est seulement à niveau égal de qualité que l'on pourrait s'attacher à équilibrer la représentativité des différents modes de transport.

EVP: Comment qualifieriez-vous les relations avec les autres thématiques ?

FS: Nous recherchons des complémentarités très fortes avec les autres thématiques. Cependant, là où celles-ci visent à développer de nouvelles technologies ou

des composants avancés, nous nous intéressons généralement davantage à les intégrer dans la thématique de transports de surface. Par exemple, le développement de composants électroniques est pris en charge dans le programme TIC alors que nous nous attelons à optimiser leur utilisation et leur intégration dans les systèmes de transport. C'est ainsi que nous percevons la valeur ajoutée des transports de surface de la DG Recherche : par l'intégration des systèmes, la création des liens entre infrastructures, véhicules et utilisateurs, et l'utilisation des technologies par les usagers.

EVP: Quelle est l'ambition de la Commission européenne pour l'appel à propositions de 2008 ?

FS: L'objectif est **d'avoir couvert sur 2007 et 2008** la palette la plus large possible de problématiques et **sujets de recherche** dans les transports de surface durables. Nous souhaitons que **l'ensemble des intervenants** et chercheurs du transport de surface ait eu la possibilité de soumettre des propositions et soient ainsi **«embarqués»** dans le 7^e PCRD dès que possible !

Transport	Propositions soumises	Répartition (subvention demandée)
routier	107	41 %
ferroviaire	32	11 %
maritime	74	29 %
co-modalité	72	19 %

Tableau 1. Répartition des propositions soumises dans le cadre du premier appel à propositions du 7^e PCRD sur la thématique transports de surface.

→ En conclusion

Comme l'a souligné M. Sgarbi, la qualité des propositions soumises s'est accrue entre le 6^e et le 7^e PCRD. Ce constat, associé à un plus grand taux de financement des projets, réduit de facto le **taux de succès** des appels à propositions. Celui-ci est ainsi passé de 30% dans le 6^e PCRD à 22% dans le 7^e PCRD. Afin de sécuriser les chances de succès lors de la soumission d'un projet, il est impératif d'en pré-qualifier l'idée pour savoir si elle répond ou non aux attentes de la Commission européenne. Lors de la phase de montage d'un projet collaboratif européen, il est fondamental de garder du recul par rapport à la stratégie globale de montage mais il ne faut pas oublier de démontrer point par point en quoi le projet répond aux attentes de la CE.

Chevauchement des calendriers nationaux (PREDIT) et européens (PCRD), préférence

donnée aux collaborations nationales (pôles de compétitivité), confidentialité de la recherche ou encore méfiance des acteurs français face aux projets collaboratifs européens d'envergure ? Les raisons pourraient être diverses pour tenter d'expliquer **le très faible taux de retour (8,5%) des participations françaises** au premier appel à propositions du 7^e PCRD. Force est de constater que le leader actuel est bien l'Allemagne avec au moins un partenaire présent dans **80% des projets du 6^e PCRD et 2,5 fois plus de financement que la France.** Le

leadership est particulièrement flagrant dans le domaine automobile où les grands groupes allemands portent actuellement six projets intégrés. **Le cadre européen n'est pas un obstacle mais bien au contraire un levier de croissance,** l'Allemagne l'a déjà compris, la France en douterait-elle encore ? Quelque soit le mode de transport, routier, ferroviaire ou maritime,

la France ne manque pourtant pas de champions nationaux, alors à quand l'inversion des tendances ?

Éric Victor-Pujebet

Coordinateur Thématique transports de surface
Partenariats et Projets pour la Recherche
et l'Innovation

PCRD : Programme Cadre de Recherche et Développement (FP, *framework* programme en anglais).
DG RTD : Direction Générale de la Commission, *Research and Technological Development*, s'appliquant ici à la Direction de la Recherche des Transports.
DG TREN : Direction Générale de la Commission, *Transport and Energy*.

■ L'action PRERI

L'initiative collective régionale d'accompagnement des PME en Champagne-Ardenne est en cours depuis novembre 2007.

➔ Participez aux PProgrammes Européens de Recherche et d'Innovation !

PRERI
Participez à des pProgrammes Européens
de Recherche et d'Innovation


CARINNA
RECHERCHE ET INNOVATION
EN CHAMPAGNE-ARDENNE

PARTICIPEZ aux PProgrammes Européens de Recherche et d'Innovation ! C'est le mot d'ordre de l'action PRERI qui a démarré en novembre dernier pour une période de 14 mois.

PRERI est une initiative collective régionale pilotée par l'Agence Régionale pour la Recherche et l'Innovation en Champagne-Ardenne (CARINNA). Cette action vise à accompagner les PME et les laboratoires de la région vers les programmes de recherche et d'innovation européens. En cela, elle s'inscrit pleinement dans les préconisations établies par la Commission européenne au sein de la politique de cohésion pour 2007-2013 sur le rôle prépondérant que doivent jouer les régions dans l'accompagnement des acteurs vers l'Europe. En effet, alors même que l'atteinte des objectifs de Lisbonne passe par une représentation accrue des PME au sein des programmes de recherche européens, celles-ci manquent d'information quant aux dispositifs existants. En conséquence, elles n'intègrent pas

encore de manière satisfaisante les programmes qui leur sont ouverts ou destinés. C'est dans ce contexte qu'en janvier 2007 a été créée l'Agence Régionale de l'Innovation CARINNA, avec le soutien de l'État et OSEO, suite à la volonté du Conseil Régional de fédérer les capacités de R&D régionales afin de créer un effet d'entraînement plus important. En juillet 2007, le Réseau de Développement Technologique (RDT) et l'incubateur régional ont fusionné dans CARINNA pour renforcer la concentration des compétences et des moyens. La création du poste de responsable des actions internationales au sein de CARINNA, occupé par Bernard Strée, traduit aussi la volonté de l'agence d'augmenter le rayonnement international de la région.

L'action PRERI mutualise les efforts de ses partenaires, également membres du comité de pilotage. Le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, OSEO, la DRIRE, la DRRT, la CRCI¹ et les universités (URCA² et UTT³) sont notamment parties prenantes.

L'agence CARINNA a par ailleurs lancé un appel d'offres dans le but de s'appuyer sur un cabinet spécialisé dans la réalisation de la mission. Cet appel d'offres a été remporté par Alma Consulting Group.

Bien que cette opération ne se limite pas à une thématique de recherche en particulier, elle privilégiera les actions liées aux secteurs d'activités phares de la région qui correspondent aux thématiques suivantes du 7^e PCRD :

- l'alimentation, l'agriculture et les biotechnologies ;
- l'énergie et le transport ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- les nanosciences, nanotechnologies et les technologies liées aux nouvelles méthodes de production.

L'originalité de cette opération régionale réside dans le fait qu'elle s'adresse non seulement aux PME et laboratoires, mais également aux membres du Réseau de Développement Technologique (RDT).

→ PRERI entend répondre à deux objectifs majeurs :

1. Identifier les entités régionales les plus pertinentes vis-à-vis des programmes européens et les mobiliser.

Cette action a pour objet de déterminer les entités (PME innovantes et laboratoires de recherche) qui peuvent être concernées par les programmes européens et de les informer via l'organisation de journées spécifiques sur ces sujets.

Au cours de ces journées, une description des différents programmes ainsi que la transmission de bonnes pratiques de montage de dossiers sont réalisées. Une première journée d'information a eu lieu le 12 décembre dernier dans les locaux du Conseil Régional à Châlons-en-Champagne.

En parallèle, une centaine de ces entités seront prospectées par les membres du RDT ce qui permettra de mieux connaître leurs forces, leur potentiel et leurs attentes vis-à-vis des programmes européens et transnationaux.

A l'issue de cette prospection, des rencontres seront organisées avec les cinquante cibles les plus pertinentes. Au cours de ces rencontres seront évalués plus précisément pour chacune de ces cibles les forces/faiblesses/avantages/risques quant à leur participation aux programmes européens.

L'objectif final est de motiver une vingtaine de PME et laboratoires à entrer dans une démarche active de sollicitation d'aide européenne pour leurs projets de R&I, en tant que partenaire ou coordinateur.

2. Former les membres du RDT sur les programmes européens et transnationaux.

Cette action prendra la forme de sessions de formation sur l'ensemble des thèmes liés aux programmes européens (dispositifs existants, typologie d'acteurs concernée, méthodologie de montage de dossier et de coordination de projet, propriété intellectuelle...). Elle se fera en lien avec les éléments du Kit Europe⁴ dans la mesure où certains prospecteurs sont également des formateurs de ce Kit.

Par ailleurs, un ensemble d'outils de prospection sera mis à disposition des membres du RDT pour les aider dans leurs démarches auprès des PME et des laboratoires. Parmi ces outils se trouveront des informations mises à jour en continu sur les appels à propositions, des questionnaires à utiliser lors des rendez-vous de prospection ainsi que des éléments de présentation de chaque dispositif.

Le Réseau de Développement Technologique est un réseau français qui permet aux PME peu familiarisées avec la technologie et le processus d'innovation d'identifier leurs besoins, de construire un projet, et de trouver les compétences nécessaires. Ce réseau regroupe des conseillers technologiques issus des différents acteurs publics ou parapublics impliqués dans le transfert de technologie ou le développement industriel (CRITT, CCI, centres techniques, DRIRE, DRRT, OSEO, Conseils régionaux, CEA, laboratoires, universités, écoles, pôles de l'artisanat...).

Le rôle du Réseau est de favoriser le développement technologique au sein des PME

- par l'aide à la formalisation des besoins de l'entreprise;
- par la proposition de partenariats technologiques adaptés;
- par une incitation financière simple et rapide.

S'appuyant sur le RDT et renforcées par leurs partenariats, les entreprises se développent et peuvent ensuite évoluer vers des programmes technologiques plus ambitieux. L'action du Réseau favorise également :

- le renforcement des contacts et des collaborations entre les différents acteurs au niveau régional;
- le professionnalisme de ses membres dans leur mission de service public aux entreprises;
- l'établissement de relations privilégiées interrégionales, voire transfrontalières ou européennes.

Les membres du RDT utilisent un Extranet pour la traçabilité des visites et le suivi des aides aux entreprises en région. Cet outil sert de support aux prospections notamment dans le cadre des actions collectives régionales (i.e. PRERI).

➤ Interview du Directeur Général de Carinna, Vincent Steinmetz



Vincent Steinmetz.

Alma CG : Comment et dans quel cadre l'action PRERI a-t-elle été initiée ?

VS : Cette opération est née du constat que les entreprises en région et a fortiori les PME ne participaient pas suffisamment aux

programmes européens. Il y a eu dans notre région un très faible taux de participation dans le 6^e PCRD alors même que les entreprises sur le terrain expriment souvent un intérêt et une motivation à participer. En parallèle, la mise en place des actions de formation des intermédiaires publics et parapublics liées au déploiement du Kit Europe a permis une réflexion plus globale sur la nécessité d'un accompagnement opérationnel des entreprises et des laboratoires.

En outre, la Commission européenne insiste depuis plusieurs années sur l'importance de la participation des PME aux programmes européens. Une réflexion des acteurs régionaux : OSEO, le Conseil Régional et de l'État par l'intermédiaire de la DRIRE, a donc été lancée sur la mise en avant des programmes et le besoin d'actions d'information et de sensibilisation dans le but d'augmenter la participation des PME et laboratoires.

Alma CG : Comment est-elle financée ?

VS : Cette action est cofinancée par la DRIRE et par le Conseil Régional via des fonds FEDER. Les membres du comité de pilotage participent également activement en consacrant beaucoup de temps à l'action. Les prospecteurs du RDT seront également très mobilisés sur le terrain notamment pour des actions de prospection.

Alma CG : Quelles sont les spécificités régionales ayant été retenues dans la définition de l'opération ?

VS : Premièrement, les secteurs d'activités qui seront par ordre de préférence pris en compte sont les suivants :

- agro-ressources en lien avec le pôle à vocation mondiale Industrie et Agro Ressources (IAR)⁵;
- les matériaux avancés et les procédés mécaniques innovants notamment en lien avec la sous-traitance automobile ;
- les technologies de l'information et de la communication et la sécurité des installations et des systèmes ;
- la santé et le biomédical en lien avec le Cancéropôle du Grand Est.

En outre, une opération de sensibilisation des PME en lien avec les pôles de compétitivité est en cours et l'opération PRERI s'en est inspirée du point de vue méthodologique. Enfin, la pertinence du fonctionnement du RDT Champagne-Ardenne a permis de centrer l'opération PRERI sur la coopération avec ce réseau pour mener les actions de prospection auprès des PME et des laboratoires.

Alma CG : Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette opération ?

VS : Nous espérons permettre la participation d'une vingtaine d'entités aux pro-

grammes de financements européens d'ici à fin 2008. Au-delà des aspects quantitatifs, c'est une véritable démythification de ce type de dispositifs que nous souhaitons obtenir. Nous attendons également que ce type d'action induise des effets indirects comme la mise en place de collaborations européennes et le développement d'activités vers l'international à la suite des projets menés.

Alma CG : Quels sont pour vous les indicateurs de réussite de l'opération ?

VS: Nous souhaitons suivre un certain nombre d'indicateurs parmi lesquels :

- la participation aux programmes européens ;
- le nombre de coordinations de projets ;
- le taux de succès des propositions ;

- la participation des cibles aux réunions d'information organisées dans le cadre de PRERI ;
- les sollicitations spontanées de la part des PME et des laboratoires ;
- le financement global obtenu en région.

Alma CG : L'après PRERI ?

VS: L'opération se termine fin 2008 et devrait poser les bases d'un accompagnement durable des PME et des laboratoires. Il s'agira ensuite de continuer ce travail pédagogique au fur et à mesure de l'évolution des dispositifs de financement et de maintenir une formation continue des prospecteurs du RDT. Des actions de coopération institutionnelles entre les régions elles-mêmes et notamment avec les régions

transfrontalières seront également renforcées, ce qui facilitera ensuite les démarches des entreprises de Champagne-Ardenne vers de nouveaux marchés ou de nouvelles coopérations.

Marine Giraud

Chargée de développement
Partenariats et Projets pour la Recherche
et l'Innovation

- 1 - Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie.
- 2 - Université de Reims Champagne-Ardenne.
- 3 - Université de Technologie de Troyes.
- 4 - Dispositif de formation au niveau national pour la mutualisation de l'information sur les projets transnationaux.
- 5 - <http://www.iar-pole.com>

■ Pays-Bas

La principale mesure fiscale prise en faveur de la R&D aux Pays-Bas s'appelle la WBSO : loi de réduction de l'impôt sur le salaire et des cotisations sociales, division R&D.

Le Crédit d'Impôt Recherche, un dispositif international

INSTAURÉE EN 1994, la WBSO a pour objet d'inciter les investissements privés en matière de R&D par **une réduction de l'impôt sur le salaire et des cotisations sociales**. Elle permet à l'employeur de conserver une partie de l'impôt prélevé sur les rémunérations. Cette partie est un pourcentage du salaire versé aux salariés affectés à une activité de R&D.

La déduction est de 42% pour l'ensemble des salaires annuels bruts R&D n'excédant pas 110 000 € ; 14% au-delà. Afin de stimuler la création des entreprises innovantes, depuis 2001 le pourcentage de 42% est porté à 60% pour les **jeunes entreprises innovantes** (*start-ups*), au titre des trois premières années d'activité.

D'ailleurs, la législation néerlandaise prévoit une déduction (*af trek*) du bénéfice imposable en faveur des **entrepreneurs individuels** qui exercent une activité de recherche et développement pendant au moins 500 heures par an. Pour rendre la recherche fondamentale plus intéressante pour les entreprises, la R&D des universités et instituts de recherche est également éligible, mais uniquement dans le cadre de la **recherche contractuelle**.

Dotée d'un budget de 425 M€ d'euros en 2007, la WBSO est un dispositif unique dans la mesure où la déduction se fait uniquement par rapport aux salaires des chercheurs.

**Le saviez-vous ?
La R&D sous-traitée
aux Pays-Bas depuis la
France est également
éligible à la WBSO.**

Chaque année, environ 14 000 entreprises en bénéficient (environ 7 400 demandes en France en 2005), dont notamment les PME (90% du nombre des demandes).

Selon l'organisme en charge de la gestion SenterNovem, en 2004, 72% des demandes de WBSO sont faites par le biais d'un intermédiaire (cabinet de conseil...).

→ L'avenir de la WBSO

L'avenir de la WBSO reste assuré et la constante augmentation du budget laisse prévoir de nouveaux **élargissements du périmètre d'éligibilité** après l'inclusion des études de faisabilité (2005) et l'amélioration des processus de production (2006). De plus, une récente évaluation de l'efficacité du dispositif entre 2001-2005 conclut que la WBSO augmente les investissements privés en R&D ; pour chaque euro reçu, les entreprises bénéficiaires en dépensent en moyenne entre 1,50 et 1,94 €.

→ Différences notables par rapport au CIR français

- les demandes se font systématiquement au préalable ;
- chaque dossier est vérifié par rapport aux exigences légales d'éligibilité par les organismes compétents (SenterNovem) ;
- seuls les salaires sont concernés ;
- état de l'art = état de l'art circonscrit aux compétences de l'entreprise demandeuse.

Arjaan Muntslag
Consultant Pays-Bas
Direction Internationale

■ Pôles de compétitivité

La proposition coordonnée par la Fondation Sophia Antipolis a été retenue par la DGE dans le cadre de l'appel d'offre « Partenariat Technologique International des PME et pôles de compétitivité ».

→ La Fondation Sophia Antipolis

→ Quelle place pour la Fondation Sophia Antipolis dans le soutien aux pôles de compétitivité et aux clusters ?

Les pôles de compétitivité s'engagent aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre de leurs projets. La réussite de cette nouvelle phase nécessite la poursuite de la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans le soutien aux pôles. Parmi ces acteurs reconnus dans le monde par la sphère académique, institutionnelle, européenne et entrepreneuriale figure la Fondation Sophia Antipolis récompensée en octobre dernier d'un Estoril Award pour son implication et son soutien à la politique des pôles de compétitivité.

Ce soutien international vise à contribuer efficacement à la réussite de la stratégie internationale des pôles de compétitivité et plus généralement des clusters. Les actions menées sont de deux ordres : un soutien visant à améliorer leur visibilité à l'international et faciliter les rencontres avec de potentiels partenaires ainsi qu'une approche pragmatique vis-à-vis des PME visant à mettre en place des actions d'information, d'identification et de recherche de partenaires, de mise en contact, d'aide au montage de partenariats, adaptées à la fois à la nature des entreprises sélectionnées et à leurs objectifs.

La Fondation Sophia Antipolis s'est fortement engagée pour :

- réfléchir à des idées nouvelles à proposer aux États membres et organismes en charge des clusters en vue de promouvoir l'innovation européenne à travers les clusters ;
- aider à la réflexion des pôles dans la mise en place de leur stratégie internationale ; soit dans le cadre de rencontres spécifiques, soit par la participation à des réflexions communes ;

- organiser des missions à l'étranger, avec plusieurs objectifs : étudier, selon les pays,

Les pôles de compétitivité s'engagent aujourd'hui dans la phase de mise en œuvre de leurs projets.

la stratégie à suivre, favoriser des rencontres de pôles et d'acteurs de pôles avec leurs homologues étrangers, valoriser le modèle français de pôles de compétitivité.

→ La Fondation Sophia Antipolis au cœur du dispositif national de soutien des pôles de compétitivité

La Direction Générale des Entreprises (MINEFE) a retenu pour l'appel d'offre « Partenariat Technologique International des PME et pôles de compétitivité – S'associer pour gagner en compétitivité » la proposition coordonnée par la Fondation Sophia Antipolis en partenariat avec **Alma Consulting Group** et TechFund.

L'objectif de ce consortium est d'aider 15 PME innovantes, membres de pôles de compétitivité (Solutions Communicantes Sécurisées, Gestion des Risques et Vulnérabilités des Territoires, Parfums Arômes Senteurs Saveurs, Pegase, Astech et Finance Innovation), à s'associer à des partenaires européens pour participer à des programmes de recherche et pénétrer les marchés de demain, Brésil, Russie, Inde, Chine, pays du Maghreb et Israël.

Dans cette approche pragmatique, l'expérience d'un Venture Capitaliste tel que TechFund, habitué à l'appréciation des entreprises et doté d'un savoir-faire très pointu dans la détection, est essentielle pour sélectionner des PME à fort potentiel de croissance.

Pour l'aspect « Programme européen de recherche » et formation à l'Europe, la Fondation Sophia Antipolis s'appuiera sur les compétences du cabinet Alma Consulting Group, leader européen du conseil opérationnel, hautement spécialisé dans ce domaine et dont la qualification est reconnue par les centres de recherche et les industriels comme par les experts de la Commission.

Le projet a démarré officiellement en décembre 2007 et le lancement avec les représentants des différents pôles aura lieu le 11 janvier 2008. Les PME qui bénéficieront de cette action seront identifiées et sélectionnées à compter de fin avril 2008. Suite à cette phase, elles recevront des formations spécifiques tant sur le plan des coopérations européennes qu'internationales. L'accompagnement s'étalera ensuite sur une durée de 18 mois pour s'achever fin 2009.

Contacts :

Relations internationales :
Laurent Soulier
soulier@sophia-antipolis.org

Responsable du projet :
Nadège Bouget
bouget@sophia-antipolis.org

Laurent Soulier

Directeur

Relations Internationales et Affaires Européennes
Fondation Sophia Antipolis